

LOIS

LOI n° 2017-226 du 24 février 2017 autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1)

NOR : MAEJ1629875L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Est autorisée l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signé à La Haye le 26 mars 1999, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 février 2017.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre des affaires étrangères
et du développement international,*
JEAN-MARC AYRAULT

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2017-226.

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 4263 ;

Rapport de M. Philippe Baumel, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 4426 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée), après engagement de la procédure accélérée, le 7 février 2017 (TA n° 907).

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 373 (2016-2017) ;

Rapport de Mme Michelle Demessine, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 417 (2016-2017) ;

Texte de la commission n° 418 (2016-2017) ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 16 février 2017 (TA n° 93, 2016-2017).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.